

Paris, le 21 Février 2011

## **NOTE D'INFORMATION DU SYNDICAT SUD**

### **SUD ATTAQUE EN JUSTICE L'ARTICLE 2 DE L'ACCORD**

#### **... ET NON PAS POUR FAIRE ANNULER LE PSE !**



Dans sa note de service du 10 février 2011, la direction a encore une fois cru bon de stigmatiser le syndicat SUD dans le but de faire paniquer les salariés de l'UES TPF.

Allant jusqu'à faire signer cette note à Reims, alors que la direction a décrété que les salariés de TP Nord Champagne ne peuvent même pas se porter volontaires et permuter leur poste avec un de ceux qui est supprimé dans l'UES.

**Cet article 2 établit les critères d'ordre de licenciement au niveau des bassins d'emploi partout ... sauf pour l'île de France où seul le site de Pantin est visé.**

C'est comme si, dans le bassin du Mans, seul le Mans Université était concerné ou, à Lyon, seul Lyon 6 Cité Internationale.

Ce qui signifie que les salariés de ces 2 sites seraient automatiquement licenciés et à contrario ceux du Mans Pontlieue et de Lyon 3 ne pourraient pas l'être et n'auraient pas droit au départ volontaire sans avoir un remplaçant à leur poste.

L'article 2 est donc discriminatoire pour tous les salariés d'île de France, des 3 sites : Guyancourt, Paris Firmin Gillot et Pantin.

**C'est pour cela que SUD demande justice !!!!!**  
**L'audience au Tribunal de Grande Instance de Paris**  
**se tiendra le 8 mars 2011 à 14h00.**

## **TP CONDAMNE ! POUR LE NON RESPECT DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL, DONC DES SALAIRES, SUR LES ENTRETIENS ANNUELS DE PERFORMANCE (EAP)**

Dans sa note de service du 11 février, destinée aux seuls Managers, la direction nous apprend que les EAP ne sont obligatoires que pour l'encadrement.

En réalité tout et son contraire a été dit et fait sur les centres : les employés subissent pression, chantage pour les obliger à répondre et à préparer cet entretien en dehors de leur temps de travail.

C'est le jeu de la direction RH bicéphale, d'un côté, le gentil au bras long : M. Hannebicque qui rassure, qui impressionne les représentants du personnel en brandissant son carnet d'adresse fourni. De l'autre, dans les ténèbres, Mme la « Queen » Matifas qui besogne la matrice du futur TP des bons « collaborateurs » en prétendant ne rien y connaître dans le social ni dans les instances des représentants du personnel... mais en demandant à tous les salariés de rendre des comptes sur leurs « valeurs ». Après le flicage des plateaux, une étape est franchie dans le flicage des esprits !

Cette note de service du 11 février est un aveu du mépris que TP porte aux salariés. En effet, les EAP sont suspendus uniquement à TP Grand Sud dans l'attente de la consultation du CE et des CHSCT.

Et pourquoi juste à TPGS? Parce que TP vient d'être condamné en 1ère instance le 7 février par le TGI de Bordeaux considérant que ces EAP constituaient un trouble manifestement illicite et ordonnant leur suspension suite à une action de la CGT TPGS.

**SUD exige l'application de ce jugement à toute l'UES.**

**Les EAP doivent être annulés et tous les CHSCT et CE doivent être consultés.**

## **AUGMENTATIONS DE SALAIRES : LE SP2C S'OPPOSE A L'ACCORD DE BRANCHE, POURTANT SIGNE PAR D'AUTRES PATRONS !**

La Société Protectrice des Conseillers Clients, non en fait le Syndicat des Professionnel des Centres de Contact (SP2C) dont Teleperformance est l'un des adhérents les plus influents, ne veut pas de l'accord salaires 2010 au niveau de la branche « prestataires de services » qui prévoit une augmentation conventionnelle de ....1.8% de la grille des salaires.

Le SP2C tout en reconnaissant que le secteur des centres d'appel est toujours en croissance, déclare que cette augmentation n'est pas réaliste et fait du chantage à la délocalisation si cet accord s'appliquait aux sociétés des centres d'appel qu'elle représente comme TP.

Teleperformance, après avoir fait des pieds et des mains pour basculer tous les salariés repris avec les rachats et fusions d'entreprise, sous la convention collective des prestataires de sévices, veut aujourd'hui s'en démarquer parce que les autres patrons de la branche veulent augmenter les salaires de 1.8%.

Voilà qui augure mal des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) propres à TP où les salariés n'ont pas eu d'augmentation depuis plusieurs années. Mais gageons que les syndicalistes -maison Teleperformance, promus également négociateurs sur la branche, sachent leur faire entendre raison !!!!!

## **SEUL LE BLOCAGE DE SITES, LA MOBILISATION, LA GREVE POURRONT CONTRAINDRE TP A NOUS AUGMENTER.**

### **Nos Contacts :**

- Issam BAOUAFI, Délégué Syndical Central SUD UES Teleperformance France : 06 84 04 30 33
- Joël MANCERON, Délégué Syndical Central SUD Teleperformance Centre-Est : 06 09 84 53 56
- Thierry ARQUE, Délégué Syndical Central SUD Teleperformance Grand Sud : 06 08 92 54 27
- Nathalie CRACREFF REIS, Déléguée Syndicale Central SUD Teleperformance Centre Ouest : 06 66 04 46 70
- Gaylor DUVAL, Délégué Syndical Central SUD Teleperformance Nord Champagne : 06 10 17 59 18

Sites web : <http://www.sudteleperformance.com> <http://www.sudptt.org/centresappels/>